

Note
Janvier 2021

Pour un service public de l'énergie au service des usager·es et des salarié·es



I/ Comment le gouvernement s'emploie à dépecer EDF

Sous pression de la Commission européenne, qui exige la mise en concurrence de la totalité de la production électrique, EDF va devoir abandonner son monopole sur la vente de sa production. Un monopole déjà bien écorché en 2000 puis en 2008 par la scission en 3 branches de l'entreprise : production, transport et réseau de distribution, puis en 2011, par la mise à disposition d'une partie de sa production à la concurrence (dispositif ARENH).

Cette fois, l'exigence de réforme porte sur la totalité de la production. C'est le projet Hercule. Il prévoit la séparation de la production en 3 pôles distincts, constitués de filiales n'ayant pas le droit d'échanger de l'information entre elles ni de mutualiser les financements :

- ♦ le pôle « bleu » (public) pour le nucléaire, le thermique et les réseaux de transports ;
- ♦ le pôle « azur » pour l'hydraulique, qui serait soit rattaché au pôle bleu, soit directement à une « société holding EDF » ;
- ♦ le pôle « vert » (privé) avec notamment les renouvelables et le réseau de distribution.

C'est ainsi un système plus coûteux qui est envisagé, inadapté aux objectifs de service public, offrant des conditions de travail dégradées, fragilisé techniquement. Tout cela est entretenu par le mythe d'une concurrence qui favoriserait une baisse des coûts et des prix. Sud Énergie a publié dans un rapport l'analyse de ces conséquences¹ résumées ci-dessus.

Les syndicats, totalement opposés au démantèlement du service public, ne manquent pas de proposer des alternatives et manifestent vigoureusement contre le projet. Attac soutient ces mobilisations.

L'ARENH, dispositif qui doit prendre fin en 2025, ne serait pas reconduit, le prix de la production dans sa totalité serait soumis au marché de gros européen, très volatile. Cela pose un risque financier très important pour EDF, qui est une entreprise déjà fortement endettée. Ce projet de libéralisation totale du marché de l'électricité ouvre tristement la voie à une production d'énergie qui ne repose sur aucun contrôle démocratique ou salarié. En ces temps où nous avons à réfléchir collectivement aux communs et à la transition énergétique, le projet Hercule nous condamne à l'échec.

Qu'est ce que le dispositif ARENH ?

Avec le dispositif ARENH (pour Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique) EDF a l'obligation de vendre à ses concurrents une partie de sa production d'énergie nucléaire à tarif fixe. Il a été mis en place dans le cadre de la loi NOME pour une période courant de 2011 à 2025.

Le tarif est actuellement fixé à 42€/MWh, pour un maximum de 100 TWh par an par fournisseur, inchangé depuis 2012. À noter que le coût actuel de la production du nucléaire est au moins de 48€/MWh. L'opérateur concurrent a la possibilité s'il le souhaite de préférer le marché de gros.

¹ http://www.sudenergie.org/site/wp-content/uploads/2020/12/2020-12-Rapport_Hercule-et-Liberalisation-txt-SUD-ENERGIE.pdf

II/ Une production d'énergie centralisée ou décentralisée ?

L'histoire énergétique de la France commence en 1946 avec la création d'EDF. Les communes, en matière de distribution publique de l'électricité et du gaz, ont continué à détenir le monopole de distribution sur leur territoire. Même si leur production est restée marginale, il reste une centaine d'entreprises locales de distribution, situées en Alsace et en Moselle et aussi dans les zones rurales et montagneuses, là où les communes ont pris le relais de l'initiative privée pour électrifier les campagnes.

La construction du monopole EDF, lié au programme nucléaire, est effectivement venue bousculer une organisation qui avait les capacités de s'adapter aux besoins locaux, tout en respectant l'égalité d'accès à l'énergie. Dans ce cadre, aucune de ces entreprises locales n'avait la possibilité de développer des installations de grandes tailles en mesure de rivaliser économiquement avec celles d'EDF, rendant plus économique un approvisionnement auprès de cette dernière.

La volonté coopérative est toujours présente en France : suite à l'ouverture à la concurrence, la coopérative Enercoop est née en 2005 pour proposer une alternative citoyenne. L'énergie, considérée par les structures fondatrices d'Enercoop comme un bien commun, ne pouvait être laissée uniquement aux mains du marché et des opportunités foncières et financières, sans souci réel des enjeux locaux et citoyens. Mais dans le contexte de concurrence du marché de l'électricité, Enercoop avec son modèle coopératif décentralisé, fait face à des concurrents souvent agressifs et a du mal à dépasser les 0,5% de part de marché qu'elle détient actuellement.

III/ Une production d'énergie citoyenne ou industrielle ?

Face au développement du marché de l'électricité et aux niches financières attractives destinées à soutenir le développement des énergies renouvelables (ENR), les grands groupes énergétiques se sont engouffrés dans ce créneau, bafouant souvent le respect des territoires et de leurs habitant-es. Face à cette ruée vers l'or débridée, sans concertation, la montée en puissance des oppositions locales ne s'est pas faite attendre :

- ♦ face aux parcs éoliens industriels : 1000m² de surface, 1000 tonnes de béton et d'acier pour les fondations, 300 tonnes d'acier pour le mât, 185m de hauteur par éolienne, sans compter les nuisances sonores², l'accaparement des terres et la pollution de nappes souterraines, sans compter les nécessaires énormes transformateurs à construire à proximité ;
- ♦ face aux centrales photovoltaïques sur des terres agricoles, en opposition au développement d'une agriculture paysanne respectueuse des territoires.

En Allemagne, les coopératives d'énergies citoyennes se sont développées à partir des années 2000 et elles étaient plus de 650 dès 2012³.

² <https://www.actu-environnement.com/ae/news/eolienne-recyclage-cre-ademe-mywindparts-valorisation-veolia-34219.php>

³ <https://www.global-chance.org/IMG/pdf/GC33p16-26.pdf>

Quand les projets se font avec les habitant-es et des producteurs coopératifs, les sites choisis sont ainsi mieux adaptés : le choix se tourne alors sur la reconversion de sols précédemment dégradés (anciennes décharges ou sites miniers) et sur des implantations moins incommodes pour les riverain-es et l'environnement.

L'énergie nucléaire est une énergie qui ne peut pas se décentraliser, ni être régulée par une assemblée citoyenne. Les infrastructures concernées sont colossales, elles nécessitent des investissements immenses et plusieurs années (voire des dizaines d'années) pour leur construction, que la gestion de la production doit être centralisée.

Mais le danger le plus important sont les risques liés aux malfaçons, au vieillissement des centrales, aux catastrophes possibles⁴, tant dans les mines d'uranium que lors de la production. Et en cas de catastrophe, les territoires contaminés deviennent invivables pour tout le vivant (homme, faune, flore) pendant des milliers d'années.

Le projet de construction de 6 nouveaux EPR, ne va pas dans le sens d'une décentralisation de la production électrique et de sa maîtrise par les citoyens.

Une électricité 100% renouvelable est-elle possible en France d'ici 2050 ?

Trois chercheurs du Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED) ont publié une étude fin 2020⁵ montrant que l'on peut atteindre 100% d'électricité renouvelable en France métropolitaine en 2050, avec un coût final de production inférieur ou égal aux sommes engagées actuellement. Un outil en accès libre permet de tester différents scénarios de mix énergétique.

Cela implique la production d'ENR portées par de grands groupes industriels et l'étude s'appuie sur une hypothèse de consommation conforme au scénario ADEME 2050. Une baisse plus radicale de la consommation pourrait être envisagée, dessinant ainsi des objectifs moins ambitieux. Ce choix de la sobriété doit rester l'objectif premier de toute politique énergétique.

IV/ Nos exigences face au réchauffement climatique et au risque nucléaire

La production énergétique, telle qu'elle s'est développée dans l'histoire, a toujours été liée à la nécessité de produire toujours plus. Cette tendance s'est fortement accrue au cours des deux derniers siècles⁶ et plus particulièrement depuis les années 1980.

Les effets dramatiques de cette course à la croissance sont dénoncés depuis plusieurs

⁴ « Un accident nucléaire majeur est possible partout dans le monde, y compris en France », déclarait l'ancien directeur de l'ASN, Pierre Franck Chevet en octobre 2018. Voir https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/10/11/nucleaire-la-france-fait-face-a-une-perte-d-experience_5367740_3244.html

⁵ <http://www.centre-cired.fr/fr/webinaire-une-electricite-100-renouvelable-est-elle-possible-en-france-dici-a-2050-et-si-oui-a-quel-cout/>

⁶ <https://www.seuil.com/ouvrage/l-evenement-anthropocene-jean-baptiste-fressoz/9782021135008>

décennies sans qu'aucune mesure contraignante ne soit prise. Il semble cependant que la seule évolution envisageable pour que notre monde reste vivable (diminution des émissions de gaz à effet de serre, des risques d'accident nucléaire, retour de la terre aux paysans, diminution de la pollution des eaux...) soit de ralentir drastiquement la production énergétique fossile et fissile, de développer une production renouvelable à taille humaine, respectueuse du territoire et de ses habitant-es, et de prendre des mesures contraignantes de diminution des consommations.

La pandémie actuelle est un exemple de ce qui pourrait arriver à tout le vivant, c'est à dire de ne plus pouvoir disposer des ressources et des productions qui font le tour de la planète avant d'arriver sur nos tables et de s'organiser uniquement avec les ressources locales, dont l'énergie.

Le monde d'après doit nous inviter à la sobriété : il faut envisager de réguler les déplacements et les consommations - il est nécessaire d'anticiper les restrictions dans un secteur clé comme celui de l'énergie - la pandémie du Covid-19 nous le démontre chaque jour. On constate d'ailleurs que ceux et celles qui en pâtissent le plus sont les plus précaires dans tous les pays du monde. En 2019, 11,9 % des Français sont en situation de précarité énergétique⁷.

Aucune raison politique supérieure n'impose que cette sobriété nécessaire, tant en termes de production que de consommation épargne la catégorie des habitants dont l'empreinte carbone est la plus élevée, autrement dit les plus riches.

Ne plus utiliser le nucléaire, ne plus utiliser les énergies fossiles, limiter les ENR industrielles, a pour conséquence une diminution de la production d'énergie, avec un effet vertueux sur le climat par la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Mais une moindre production, implique une moindre consommation, et donc de revoir notre imaginaire consumériste actuel.

⁷ <https://www.connaissancedesenergies.org/les-dernieres-donnees-sur-la-precarite-energetique-en-france-210115-0>

Pour un service public de l'énergie au service des usager-es et des salarié-es

Plutôt que dépecer EDF au profit d'intérêts privés, il serait donc souhaitable, plus que jamais, de renforcer un service public de l'énergie, conforme aux idéaux de 1946, considérant l'énergie comme un bien public. Organiser un processus démocratique sur les choix énergétiques, et s'assurer d'un contrôle citoyen sur la production et la distribution, sont les garanties essentielles pour que le système énergétique respecte :

- ♦ une égalité de traitement pour tou·tes les citoyen·nes ;
- ♦ l'impérative urgence à faire face aux dérèglements climatiques et aux risques de catastrophes nucléaires.

Un établissement public décentralisé avec un réseau de régies et de coopératives, sous contrôle des salarié-es et des habitant-es, permettrait la nécessaire solidarité nationale d'accès à l'énergie pour toutes et tous. Travailler à cette articulation est un chantier à mettre en oeuvre rapidement.

Il est vrai qu'un tel service public ne pourra pas se construire dans un État ultra-libéral comme est le nôtre actuellement, État privilégiant la concurrence à tout prix et les classes dominantes. Attac continuera à se battre aux côtés des salarié-es et des citoyen·nes pour que ce grand établissement public puisse exister.

Jacqueline BALVET & Gilles SABATIER
Contact : note-energie@attac.org

